



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5869^e séance

Jeudi 17 avril 2008, 17 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Weisleder
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation à Chypre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec grande satisfaction l'accord intervenu le 21 mars 2008 entre les chefs des communautés chypriotes grecque et turque et félicite ceux-ci de la détermination politique dont ils ont fait preuve.

Le Conseil juge encourageant la constitution des groupes de travail et des comités techniques qui poseront les fondements de véritables négociations, en toute bonne foi, sur un règlement global et durable, sous les auspices de la mission de bons offices du Secrétaire général. Le Conseil attend avec intérêt les résultats de ces préparatifs dans le délai de trois mois fixé par les deux dirigeants, dans l'espoir qu'ils susciteront la confiance, une nouvelle dynamique et un intérêt commun dans la recherche d'une solution juste et durable.

Le Conseil se félicite par ailleurs de l'ouverture du point de passage de la rue Ledra, signe de la volonté politique de s'attaquer aux questions qui ont fait obstacle à tout progrès, et signale fort que les deux parties souhaitent améliorer la vie de tous les Chypriotes. Le Conseil envisage avec intérêt de favoriser d'autres mesures de confiance.

Le Conseil réaffirme son attachement à la réunification de Chypre, fondée sur une fédération bicommunautaire et bizonale et sur l'égalité politique, comme envisagé dans ses résolutions sur la question, et sa volonté d'appuyer l'action du Secrétaire général à cet égard. Il se félicite par conséquent de ce que le Secrétaire général soit disposé à aider les parties chypriotes, ainsi que de la perspective de la nomination, après la période de préparatifs et en fonction des progrès réalisés, d'un conseiller spécial chargé d'accompagner la marche vers un règlement global.

Le Conseil accueille avec satisfaction la nomination de Tayé-Brook Zerihoun au poste de Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et exprime sa gratitude à l'ancien Représentant spécial, Michael Møller, pour l'œuvre qu'il a accomplie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2008/9.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 45.